

# LES IMPOSTEURS

## JEAN-CLAUDE MAS

Par Michaël MANDL

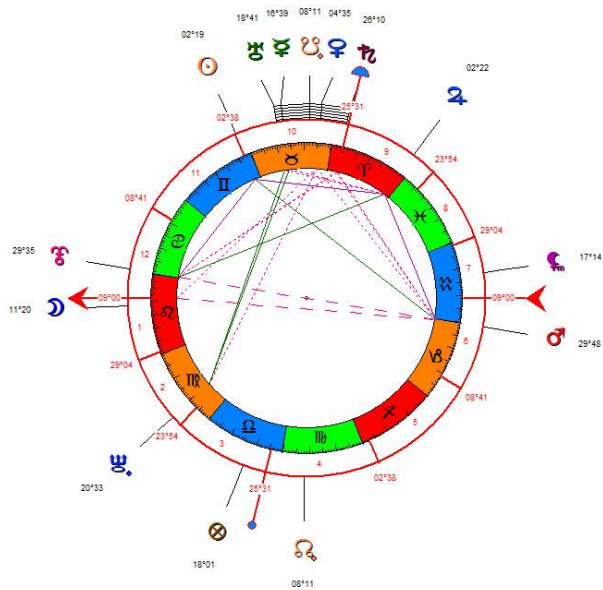
Parmi les cas évoqués jusqu'à présent<sup>1</sup>, si Jérôme Cahuzac a tenté de dissimuler ses avoirs, seul Christophe Rocancourt était animé par un désir de lucre évident, comme un parasite s'accrochant à ses proies, tandis que seul Jean-Claude Romand en est arrivé, dans un geste extrême mais non dénué de préméditation, à s'en prendre à ses proches, devenus des protagonistes aussi encombrants que sa fausse identité.

Ces deux logiques ont été poussées à bout avec Jean-Claude Mas puisque son imposture lui a servi à s'enrichir, lui permettant de gagner jusqu'à 30.000 euros par mois, mais qu'il a sciemment mis en danger la vie de dizaines de milliers de femmes.

Jean-Claude Mas était le propriétaire de l'entreprise *Poly-Implant Prothèse*, alias *PIP*, responsable d'avoir produit dès le début des années 1990 des implants mammaires non conformes aux normes de santé publique et dangereux en cas de rupture de la poche, le gel PIP se libérant dans l'organisme avec ses composants aussi variés que toxiques... Au début des années 2000, l'entreprise occupait la troisième place mondiale du secteur, produisant jusqu'à 100.000 unités par an et exportant 80% de sa production vers l'Amérique du Sud et l'Europe de l'Est. D'après les estimations, le nombre de femmes porteuses de prothèses mammaires PIP est d'environ 300.000, tandis que le taux de défaillance de ces implants est d'un peu plus de 25%, soit un cas sur quatre. La motivation de cette imposture est financière, le gel PIP étant sept fois moins cher que le Nusal, le gel officiellement admis.

L'imposture est d'autant plus flagrante que Jean-Claude Mas n'a aucune formation,

encore moins dans le domaine médical : après son bac, il se lance dans la vente directe, tâtant à divers secteurs. Au début des années 1980, il s'intéresse au marché des implants mammaires, alors en pleine expansion. Sa rencontre avec un chirurgien plastique toulonnais, Henri Arion, un pionnier en la matière, est déterminante : ensemble, ils fondent la société *Simaplast*, qui devient *MAP*. En 1991, Henri Arion est victime d'un accident d'avion et Jean-Claude Mas se retrouve seul à la tête de l'entreprise, qu'il rebaptise *PIP* : c'est l'année où Jupiter en Lion transite son AS...



<sup>1</sup> Jérôme Cahuzac, Gilles Bernheim, Philippe Berre, Jean-Claude Romand, Christophe Rocancourt, Misha Defonseca et Frédéric Bourdin. Voir *Astr'Oh!* numéros 15 à 21. Pour l'introduction à ce sujet, se référer au numéro 14.

Jean-Claude Mas a vu le jour le 24 mai 1939 à 10h30 CET<sup>2</sup>, à Tarbes, sous un Soleil en Gémeaux et une Lune conjointe à l'Ascendant en Lion. Nous retrouvons donc le troisième signe sur la sellette : cinq sur les huit cas étudiés jusqu'à présent sont concernés et ils sont sept en considérant aussi l'autre luminaire, la Lune.

Dans ce cas, la position solaire est particulièrement avantagée et avantageuse : sur la cuspide de la maison 11 (réalisation des projets), en sextile partile à Jupiter en maison 9 (le milieu médical), en trigone à Mars et en sextile à Pluton. L'aspect à Jupiter confère beaucoup d'ambition et de bagout : c'est une excellente configuration pour un représentant de commerce (Gémeaux) qui n'hésite pas à aller de l'avant (Bélier). Le goût de l'aventure et du jeu sont indéniables, d'autant plus que Jupiter gouverne la maison 5 et, en effet, par trop les fréquenter, Jean-Claude Mas s'est fait interdire de casinos en 2003. Tout (ou presque...) devrait réussir sous cette configuration. Pourtant, les aspects dissociés à Mars et à Pluton dans l'axe des maisons 6/12 mettent en garde, d'autant plus que l'opposition Mars-Pluton est partile ; or, Mars est maître de la maison X (l'affirmation socio-professionnelle) où culmine Saturne au double carré de ladite opposition : funeste présage pour le maître de la maison 6 (les soins)...

Un autre aspect dissocié mérite l'attention : le carré entre Vénus en X et Pluton en 12, qui met en exergue le potentiel toxique (Pluton) des soins esthétiques (Vénus), ainsi que les organes affectés, désignés par les signes concernés, tous deux en lien à l'oralité et au sein. Cela vaut d'autant plus que la Lune est à l'AS, en carré à Vénus, ce qui met davantage en relief cet attribut féminin, mais sous un mauvais angle... Vénus est aussi en sesquicarré partile à Neptune, ce qui explique la diffusion du produit et sa dangerosité sournoise, aussi grande l'une que l'autre.

Mercure (le commerce) est conjoint à Uranus en maison X, indice d'un succès fulgurant mais, si l'heure de naissance est suffisamment précise, Uranus est co-maître de 8, la maison mortifère, tandis que la maison 12 est pour sa part régie par la Lune à l'AS... Il semble donc bien que nous ayons affaire à une personnalité froide et déterminée (Uranus conjoint à Mercure, mais aussi Saturne en culmination), cherchant à s'affirmer coûte que coûte (AS en Lion et Soleil sextile Jupiter), quitte à mettre gravement en danger la santé publique (Mars opposé à Saturne dans l'axe 6/12). Les afflictions des astres féminins complètent le tableau...

Dès l'an 2000, la Food and Drug Administration (USA) menace PIP de poursuites après avoir constaté de graves malfaçons. A partir de 2005, plusieurs plaintes sont déposées en Grande-Bretagne contre la société concernant des ruptures de prothèses et des problèmes de santé. Ce n'est qu'en 2006 que les premières plaintes sont déposées en France, mais les affaires sont étouffées par des compensations financières. En 2010, l'Afssaps<sup>3</sup> tire la sonnette d'alarme et Jean-Claude Mas doit comparaître devant le Tribunal de commerce de Toulon. Ce procès se solde par la liquidation judiciaire de PIP en mars 2010. Commencent ensuite les ennuis personnels pour Jean-Claude Mas, qui est interpellé et placé en garde à vue le 26

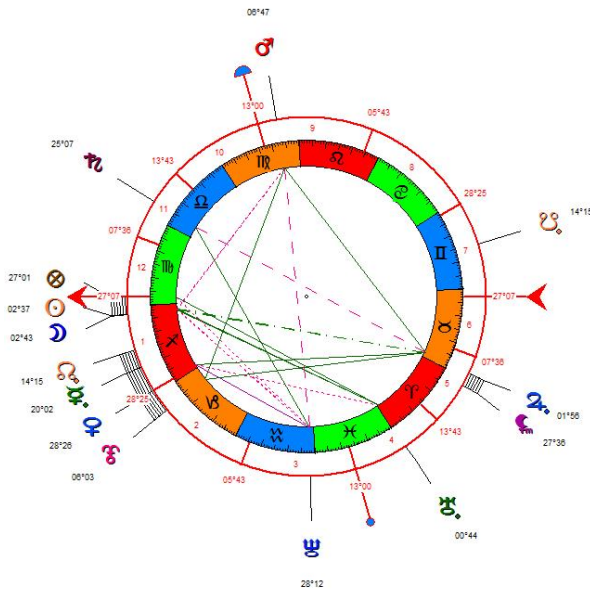
---

<sup>2</sup> Source : état civil. Informateur : Marc Brun.

<sup>3</sup> Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, devenue depuis 2012 l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

janvier 2012, sous la conjonction d'Uranus (01°34 Bélier) à son Jupiter natal et le carré partile de Saturne (29°22 Balance) à Mars et à Pluton radix. Le procès s'ouvre le 17 avril 2013 : 7.113 femmes de 71 pays figurent parmi les parties civiles ; le 10 décembre suivant, il est condamné à quatre ans d'emprisonnement ferme pour « *escroquerie et tromperie aggravée* », à 75.000 euros d'amende et à une « *interdiction définitive d'exercer une activité professionnelle en lien avec le monde sanitaire* ».

Voyons les éclipses ayant précédé son arrestation puis sa condamnation.



L'éclipse solaire avant son arrestation s'est produite le 25 novembre 2011 à 06h20 GMT, à 02°37 Sagittaire, autrement dit en opposition partile à son Soleil : la personne risque d'être « mise à l'ombre »... Il y a aussi un trigone partile à Jupiter natal, mais le « grand bénéfique » est également le maître de l'éclipse et, en l'occurrence, il joue surtout le rôle d'amplificateur, exposant le sujet aux conséquences sociales de ses actes : transitant la maison X natale, en conjonction à 2°39 d'orbe à Vénus, il vient de passer au double carré de Mars et de Pluton... Il est également intéressant de remarquer que cette éclipse s'est faite sous

un trigone partile entre Mars et Pluton célestes, une résonance par rapport au thème natal. Cette configuration est d'autant plus intrigante qu'on la retrouve lors de l'éclipse solaire ayant précédé sa condamnation, qui s'est produite le 3 novembre 2013 à 12h46 GMT, à 11°15 Scorpion, cette fois en carré partile à la Lune natale, maître de 12 (les peines). L'éclipse est conjointe à Saturne céleste (13°52 Scorpion) : la sanction n'a pas manqué et, pourtant, force est d'admettre que, relativement aux torts provoqués, elle semble assez légère... Est-ce parce que l'éclipse est en sextile partile à Mars céleste, son maître, lui-même à nouveau en trigone à Pluton, co-maître de l'éclipse, cette fois à moins de deux degrés d'orbe ? Sans doute, sachant que deux aspects ont joué pleinement leur rôle dans le thème de Jean-Claude Mas, tous deux étant partiles : Mars en opposition à Pluton et le Soleil en sextile à Jupiter. ♦

Article paru dans *Astr'Oh !* n°22, Été 2015

